

Berne, 28 mars 2025

État intermédiaire des négociations sur réglementations sectorielles de la durée du travail (BAR) avec les CFF

Dans le cadre des dernières négociations CCT, les CFF ont exprimé le souhait d'adapter les BAR du personnel des locomotives, du personnel d'accompagnement de la clientèle, du personnel de manœuvre et du personnel de nettoyage des trains à leurs nouveaux besoins. La nouvelle philosophie de planification et de répartition doit être compatible avec le système de planification IPP (planification intégrée de la production).

Le nouvel outil de planification IPP doit être introduit au changement d'horaire fin 2027. Au lieu des tours comme cela se fait actuellement, il est prévu d'utiliser des rotations annuelles individuelles, des plages horaires et du travail en équipe (max. 12 heures), avec des heures de début et de fin flexibles ainsi que des contenus de tours variables.

Après le lancement des négociations le 24.2.25 entre les CFF et la communauté de négociation CN sur les BAR, les premières séances du groupe de travail ont eu lieu. Les CFF ont entamé les négociations en proposant une nouvelle philosophie de planification et de répartition compatible avec le système IPP (planification intégrée de la production).

Cette nouvelle systématique pose de nouveaux défis aux associations du personnel

En lieu et place des tours actuels, il est prévu de planifier des périodes de service d'au maximum 12 heures. Celles-ci seront précisées au fur et à mesure d'une planification roulante jusqu'à ce qu'elles se transforment finalement en service obligatoire. Dans la planification annuelle, les collaborateurs devraient pouvoir indiquer leurs préférences en matière d'équipes (tendance : service du matin, du milieu, du soir ou de nuit), permettant ainsi une planification annuelle plus individualisée. Ce changement est motivé par le nouvel outil de planification intégrée de la production IPP, lequel doit être déployé pour la première fois au changement d'horaire en décembre 2027 pour la période 2028.

Les associations souhaitent-elles entrer en matière sur la nouvelle logique de planification et de répartition des CFF ?

L'ACTP ne considère pas qu'un changement dans la philosophie de répartition soit forcément négatif. Il est cependant très important de savoir comment les CFF peuvent réaliser une planification du temps de travail socialement acceptable et saine pour le personnel concerné et dans le respect des attentes de ce dernier.

D'autres associations sont moins ouvertes aux idées des CFF ou considèrent les « exigences maximales » présentées jusqu'ici par les CFF comme des manœuvres tactiques. Les associations avaient accepté une révision des règles des BAR, alors que les CFF veulent introduire une nouvelle philosophie de répartition. Les positions sont donc actuellement encore très éloignées les unes des autres.

La prochaine négociation aura lieu le 31 mars 2025. L'ACTP continuera à vous informer sur l'état des négociations.



Cordiales salutations

Markus Spühler

Président

Association des cadres des transports publics

markus.spuehler@kvoev-actp.ch

« Les membres parrainent des membres » :
Participez et gagnez des primes.

Plus d'informations sur notre site Internet
ou via le code QR.



